

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2024/07/18-2

Tarifs d'enseignements à distance à compter de 2024/2025 pour les étudiants de formation initiale inscrits en Master (FDSP)

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance exceptionnelle du 18 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L613-1,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2021/07/20-10 du Conseil d'administration portant sur les tarifs de formation à distance en Master 1 en formation initiale au sein de la Faculté de droit et de science politique à compter de l'année 2021/2022,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de formation à distance dans le diplôme de master à compter de 2024/2025,

Après examen,

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE aux tarifs d'enseignements à distance pour les étudiants de formation initiale inscrits en Master à la Faculté de droit et de science politique, à compter de 2024/2025.

Cet avis est rendu à l'unanimité

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 18 juillet 2024

Pour le Président, et par délégation,
la Vice-présidente formation
Sophie de CACQUERAY

